

## REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 6 mars 2023 à 17 heures 30 dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

## Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	
	Jean DELALANDRE	Titulaire	X			
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	
	Pascal HOUBRON	Titulaire			X	
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire				Pouvoir donné à D. Terrier
	Brigitte MANZANARES	Titulaire				Pouvoir donné à Jean Delalandre
	Didier TERRIER	Titulaire	X			
	Patricia RENO	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			X	
	Nicolas GAVARD- GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE- VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire				Pouvoir donné à Julien Delalandre
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur- Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire			X	
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X	

Seine-Maritime  
Allouville-Bellefosse  
Anneville-Ambourville  
Anquetierville  
Auzebosc  
Bardouville  
Berville-sur-Seine  
Bois-Himont  
Canteleu  
Caudebec-en-Caux  
Duclair  
Hautot-sur-Seine  
Hérouville  
Heurteville  
Jumièges  
La Bouille  
La Cerlangue  
La Mairie-sur-Seine  
Le Mesnil-sous-Jumièges  
Le Trait  
Louvetot  
Maulévrier-sainte-Geztrude  
Mauny  
Norville

Notre Dame de Bliquetuit  
Petiville  
Quevillon  
Sihuis  
Saint-Arneult  
Saint-Aubin-de-Créot  
Saint-Clair-sur-les-Monts  
Saint-Gilles-de-Créot  
Saint-Martin-de-Boscherville  
Saint-Maurice-d'Etelan  
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
Saint-Nicolas-de-la-Haie  
Saint-Nicolas-de-la-Taite  
Saint-Paër  
Saint-Pierre-de-Manneville  
Saint-Vigor-d'Ymonville  
Saint-Wandrille-Rançon  
Tancarville  
Touffreville-la-Cable  
Touffreville-la-Corbeline  
Triqueville  
Vatteville-la-Rue  
Villevieux  
Yainville  
Yvetot  
Yville-sur-Seine

Eure  
Aizier  
Barneville-sur-Seine  
Berville-sur-Mer  
Bouquelon  
Bourneville  
Caumont  
Conteville  
Corneville-sur-Risle  
Eteville  
Foulbec  
Fourmetot  
Hautville  
Honguemare-Guénouville  
La Haye-Aubrée  
La Haye-de-Routot  
Le Landin  
Marais-Vernier  
Pont-Audemer  
Quillebeuf-sur-Seine  
Routot  
Saint-Aubin-sur-Caudebeuf  
Saint-Mards-de-Blaquerville  
Saint-Pierre-du-Val  
Saint-Ouen-des-Champs  
Saint-Samson-de-la-Roque  
Saint-Sulpice-de-Grimbouville  
Saint-Thurien  
Sainte-Croix-sur-Aizier  
Sainte-Opportune-la-Mare  
Tocqueville  
Toulainville  
Trouville-la-Haule  
Vieux-Port

Commune associée  
Sandouville

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303025EB-DE

Seine-Maritime  
 Apouville-Bellefosse  
 Anneville-Aubourville  
 Anquetierville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Canlefeu  
 Caudebec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hénouville  
 Heurteville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailletaye-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trail  
 Louvetot  
 Maulévrier-sainte-Gebrude  
 Mauny  
 Norville  
 Notre Dame de Bliquetuit  
 Péville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Amoull  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Etelan  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille  
 Saint-Paer  
 Saint-Pierre-de-Mannville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wandrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbeline  
 Triquerville  
 Valteville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

Eure  
 Aizier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquelon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Corneville-sur-Risle  
 Etreville  
 Foulbec  
 Fourmetot  
 Harville  
 Honguemare-Guénouvite  
 La Haje-Aubrée  
 La Haje-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blacerville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville  
 Saint-Thurin  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mare  
 Tocqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Port

Commune associée  
 Sandouville

	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire		x		
	Annic DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
<b>Communes de l'Eure</b>	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant		x		
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

<b>Autres personnes présentes ou excusées</b>				
<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
<b>PnrBSN</b>	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Julien CHESNEL	Chargé de mission bois et forêt		
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	<b>DREAL Normandie</b>	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine	
<b>Caux Seine Agglo</b>	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »		x

- Seine-Maitime**  
 Atoville-Befelosse  
 Anneville-Ambouville  
 Arquesville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Centelet  
 Caudebec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hérouville  
 Heurtauville  
 Junèges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Maillevaie-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Junèges  
 Le Trait  
 Louvetot  
 Mauzéville-sainte-Genève  
 Mauny  
 Norville  
 Notre-Dame-de-Bliquetuit  
 Petiville  
 Ousville  
 Sairs  
 Saint-Anoult  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Elle  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taillie  
 Saint-Paër  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wendin-le-Rouyon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbelle  
 Triquerie  
 Valtéville-la-Rue  
 Villedieu  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

- Eure**  
 Azier  
 Banneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquelon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Cornéville-sur-Risle  
 Etzeville  
 Fourbec  
 Fourmetot  
 Hauville  
 Honnemare-Guenouville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audamer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blaconville  
 Saint-Pierre-du-Viel  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Sanson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville  
 Saint-Thurin  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-le-Mère  
 Toqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haule  
 Vieux-Port

- Commune associée**  
 Sandouville

Date de convocation	27/02/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-03-025/EB

<b>Ambition 1</b>	Etre garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
<b>Objectif Stratégique 1.3</b>	
<b>Objectif Opérationnel 1.3.2</b>	
<b>Analytique</b>	

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL de BAILLEUL

### Contexte :

Depuis 2021, l'Etat et la Région ont lancé une démarche de création d'un Conservatoire Botanique National (CBN) de Normandie. L'objectif partagé est d'aboutir à une création de la structure en juin 2023, pour une mise en œuvre effective de ses missions au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité que s'est fixé le PnrBSN et dans l'attente de la création du futur CBN de Normandie, les deux conventions entre l'actuel CBN de Bailleul (CBNBL) et le Parc doivent être renouvelées afin de permettre la poursuite du partenariat en 2023. Il s'agit de la convention cadre de partenariat 2023-2027 et de la convention d'application annuelle 2023.

La convention d'application 2023 comprend notamment une action de sensibilisation des agriculteurs à la diversité floristique des prairies dans le cadre de la mise en œuvre des MAEc via des journées techniques réalisées par le CBNBL. Le montant estimé pour ces journées est d'environ 4 000 euros. Elles seront réalisées sous couvert de l'obtention des subventions.

Il est donc proposé au bureau de valider le projet de conventions avec le CBNBL pour la période 2023-2027.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à l'opération.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 6 mars 2023.



Jacques CHARRON  
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES C/	RECETTES C/
---------------------	-------------	-------------

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303025EB-DE



\*\*\*\*\*

**CONVENTION**

**ENTRE**

**LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE ET LE CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

**POUR LA CONNAISSANCE, LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DE LA FLORE SAUVAGE DU  
TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE**

Convention cadre de partenariat

2023-2027

\*\*\*\*\*

**Entre les soussignés,**

Le **Parc naturel régional des boucles de la Seine normande**, domicilié Maison du Parc, 76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT, représenté par son Président, Monsieur Jacques CHARRON

Ci-après désigné par les termes « le PnrBSN »

**Et**

Le **Conservatoire botanique national de Bailleul**, association de droit privé Loi 1901, dont le siège social est situé au : Hameau de Haendries – 59 270 BAILLEUL, représenté par sa Présidente, Madame Edith VARET, dûment habilitée par le Conseil d'administration du 22 octobre 2021,

Ci-après désigné par les termes « le CBNBI ».

**D'autre part,**

**Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :**

❖ **Les missions du PnrBSN**

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel et culturel. Il doit s'engager à mettre en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes.

Façonné par la Seine, le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande couvre 89 621 ha et est constitué d'un plateau crayeux séparé en deux par la Seine : au nord le Pays de Caux et au Sud le plateau du Roumois. Le Parc héberge différents milieux naturels dont presque un quart de sa surface est composé de milieux humides et aquatiques.

Dans la continuité de sa Charte 2001-2013, la nouvelle Charte 2013-2028 réaffirme comme une priorité, la préservation et la restauration de cette « trame bleue » qui constitue une véritable colonne vertébrale pour le territoire.

D'autres parts, le Parc met également en œuvre des actions afin de préserver des milieux naturels dans le cadre de la déclinaison de la trame verte et a notamment inscrit dans sa charte des missions autour de la biodiversité dite « ordinaire ».

Afin de mieux comprendre l'évolution de ces milieux naturels sur son territoire, le Parc dispose depuis plus de 20 ans d'un pôle Flore qui réalise des inventaires et des suivis pour renforcer les connaissances sur l'état du patrimoine floristique de son territoire et suivre l'évolution des milieux naturels.

Ses missions sont :

- D'étudier et suivre la flore et la végétation sur le territoire du Pnr, et de contribuer à sa préservation
- De mener ou d'initier des actions opérationnelles pour la préservation et la restauration des milieux naturels notamment humides
- D'orienter les politiques de gestion et de préservation des milieux naturels
- D'apporter un appui technique aux acteurs du territoire, aux partenaires techniques et scientifiques en lien avec la thématique
- De communiquer et de sensibiliser sur la préservation des milieux naturels et du patrimoine floristique

Face à ces multiples enjeux, le Parc développe ainsi avec ses partenaires de nombreuses actions tournées vers la connaissance, la préservation, la restauration, la valorisation ainsi que la gestion partagée et durable des milieux naturels présents sur son territoire et de leurs fonctionnalités.

#### ❖ Les missions du CBNBI

Le Conservatoire botanique national de Bailleul, agréé Conservatoire botanique national depuis 1991, est une association créée en 1987 et administrée principalement par des collectivités territoriales. Il est agréé par le Ministère en charge de l'environnement, pour mettre en œuvre sur l'ensemble de son territoire d'agrément, l'ex-région Haute-Normandie et la région Hauts-de-France, les cinq missions d'intérêt général suivantes (Art. R 416-1 à 5 du Code de l'Environnement, Décret n° 2021-762 du 14 juin 2021) :

1. Développement de la connaissance sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats, aux échelles territoriales, nationale et biogéographiques
2. Gestion, diffusion et valorisation de données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats
3. Contribution à la gestion conservatoire de la flore, de la fonge, des ressources phytogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et à la restauration écologique
4. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriales, nationale et européenne
5. Communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs

**Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le CBNBI propose de contribuer à la préservation de la flore sauvage du territoire du PnrBSN en apportant les éléments scientifiques nécessaires au PnrBSN ou à ses partenaires, répondant ainsi aux objectifs d'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité que s'est fixés le PnrBSN. L'objet de la présente convention est de préciser les modalités de ce partenariat.

### **Article 2 : Rôles et engagement des deux parties**

**Le CBNBI** contribuera au travail engagé par le PnrBSN et ses partenaires sur la période 2023-2027 avec pour objectifs principaux :

- d'apporter des éléments de diagnostic sur le territoire du PnrBSN, en ayant recours aux informations floristiques récentes contenues dans la base de données Digitale2 du CBNBI, ainsi qu'à celles contenues dans sa banque de semences dans le cadre de la conservation ex situ des plantes menacées de la région ;
- de contribuer à la définition de la stratégie de conservation des espèces et des habitats les plus menacés sur le territoire du PnrBSN ;
- de contribuer à la sensibilisation et à la formation des élus et agents des communes du territoire du PnrBSN dans les domaines de la flore et des végétations ;
- d'apporter une expertise scientifique et technique au PnrBSN sur tout projet et thématique nécessitant une expertise dans le domaine de la botanique (trame verte et bleue, domaine forestier, zones humides, plantes exotiques envahissantes, trames silicicole et calcicole, phytosociologie, Végétal local...) ;
- de participer chaque année à une réunion permettant d'établir le bilan de l'année et d'étudier les orientations et actions de l'année suivante ;
- de fournir chaque année au PnrBSN avant le 31 mars une extraction de l'ensemble des données flore et végétations de l'année n-1 au format tableur et shape.

**Le PnrBSN** contribuera aux projets définis avec le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre du partenariat avec pour objectifs principaux :

- de faciliter les échanges d'informations et de connaissance dont dispose ses équipes dans un souci de coopération fructueuse ;
- de contribuer à l'émergence de projets de préservation de la flore sauvage et des habitats naturels et de les proposer au partenariat avec le CBNBI ;
- de solliciter le CBNBI pour des actions de formation et de porter à connaissance des agents et des élus des communes du territoire de la réserve et de ses partenaires ;
- de solliciter le CBNBI sur tout projet et thématique nécessitant une expertise dans le domaine de la botanique (trame verte et bleue, domaine forestier, zones humides,



plantes exotiques envahissantes, trames silicicole et calcicole, phytosociologie, Végétal local...);

- de porter à la connaissance du CBNBI tout projet susceptible d'altérer la conservation de la flore sauvage et des habitats naturels sur le territoire du PnrBSN de manière à pouvoir identifier des réponses adaptées conjointes et/ou concertées ;
- de faciliter l'accès aux réserves naturelles du PnrBSN pour les salariés du CBNBI dans le cadre des missions fixées par le partenariat ou dans le cadre de missions extérieures au partenariat se déroulant sur ces réserves après accord explicite du PnrBSN ;
- de participer aux réunions d'échanges, de bilans et de programmation annuelles des actions menées dans le cadre du partenariat ;

### **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa date de notification. Elle est conclue pour une mission se déroulant de 2023 à 2027.

La convention cessera de produire tout effet après le règlement financier des actions réalisées au titre de l'année 2027 par le CBNBL.

### **Article 4 : Contribution financière du PnrBSN**

Le PnrBSN participera financièrement aux actions du CBNBI en apportant une subvention qui sera définie chaque année dans le cadre d'une convention d'application annuelle.

### **Article 5 : Modalité de versement de la participation financière du PnrBSN**

Le PnrBSN s'acquittera des sommes dues au titre de la convention d'application annuelle par le versement d'une subvention selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 50 % du montant de la subvention à la notification de la convention d'application annuelle ;
- le versement du solde de la subvention accordée sur présentation des rapports d'activité, au plus tard le 31 décembre.

### **Article 6 : Domiciliation bancaire**

Les versements seront effectués à l'ordre de Monsieur l'agent comptable du CBNBI sur le compte en cours du CBNBI, mis à jour en cas de besoin (cf. annexe).

### **Article 7 : Communication**

Les deux parties partageront sur un plan d'égalité le crédit moral des actions menées conjointement. Chaque partenaire veille au respect de ce principe dans sa politique de communication et de publication. Il fait systématiquement mention de ce partenariat pour les actions communes.

Ils s'engagent à mettre en valeur cette collaboration notamment par la mention de leurs logos concernant toute action de diffusion relative à la présente convention (publications, multimédia, manifestation...) et aux actions qui en découlent.

**Article 8 : Règlement des litiges**

Les éventuels litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Rouen.

**Article 9 : Conditions de résiliation**

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties manquerait à ses obligations contractuelles, la partie lésée se réserve le droit de résilier la convention, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse à l'issue d'un délai de 2 mois. Le cas échéant, le PnrBSN pourra exiger le remboursement de tout ou partie du montant de la subvention.

Fait en 3 exemplaires à Rouen, le.....

**Pour le PnrBSN**  
Le Président,

**Pour le Conservatoire botanique  
national de Bailleul**  
La Présidente,

Jacques CHARRON

Edith VARET

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303025EB-DE

ANNEXE

<b>Crédit Mutuel</b>							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	02688	00046495040	07	EUR	CCM BAILLEUL		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1027	8026	8800	0464	9504	007	CMCIFR2A
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM BAILLEUL				CENTRE REGIONAL PHYTOSOCIOLOGIE			
12 RUE D OCCIDENT				CBNBL			
59270 BAILLEUL				HAENDRIES			
☎ 0 820 35 20 25 (Service 0,12 €/min + prix appel)				59270 BAILLEUL			
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303025EB-DE